

Avis d'impôt



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES  
2 AV DU CENTRE BP 10070  
78042 GUYANCOURT CEDEX

Vos références

Numéro fiscal(C) :  
Référence de l'avis :  
Contrat de prélèvement :  
Référence unique de mandat :

Numéro de propriétaire :

Département d'imposition : 780  
YVELINES

Commune d'imposition : 688  
VOISINS-LE-BRETONNEUX

Débiteur(s) légal(aux) :

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 05/09/2022  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 78046

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

mpots.gouv.fr

Par téléphone

4 4

Sur place

impots.gouv.fr

- pour le paiement de votre impôt :  
SIP SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES  
2 AV DU CENTRE BP 10070  
78042 GUYANCOURT CEDEX  
Tél : 01 30 48 24 00
- pour le montant de votre impôt :  
SDIF DES YVELINES  
CELL FONC. DEPT IMPLANTATION RAMB  
2 RUE PASTEUR  
78514 RAMBOUILLET CEDEX  
Tél : 01 34 94 16 17

+ 0

Somme à prélever

582,00 €

Montant de vos taxes foncières 2566,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 1 984,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue  
à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre 2022	248,00 €	15 novembre 2022	86,00 €
17 octobre 2022	248,00 €		

Compte bancaire :

Identifiant de la banque :

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels  
seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier 2023	256,00 €	15 juin 2023	256,00 €
15 février 2023	256,00 €	17 juillet 2023	256,00 €
15 mars 2023	256,00 €	16 août 2023	256,00 €
17 avril 2023	256,00 €	15 septembre 2023	256,00 €
15 mai 2023	256,00 €	16 octobre 2023	256,00 €

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers »,  
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.  
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

**DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)**

	PROP/INDIVIS	
	PROP/INDIVIS PROP/INDIVIS	

Taxes foncières 2022					T	T	T M	T
<b>Propriétés bâties</b>	T	32,40 %	%	0,70 %	0,625 %	5,59 %	0,0805 %	
	T	32,40 %	%	0,70 %	0,574 %	5,59 %	0,10 %	
		7 RUE MAURICE RAVEL 6279 2034		6279 44	6279 37	6279 351	6279 6	2472
	V	1968 2034 +3,35 %	%	43 44 +2,33 %	39 37 -5,13 %	339 351 +3,54 %	5 6 +20,00 %	2472

					T	T	T M	T
<b>Propriétés non bâties</b>	T	%	%	%	%	%	%	%
	T	%	%	%	%	%	%	%
	V	%	%	%	%	%	%	%
		J				M		
	É							

Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 11 € et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 13 €.	Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région Ile de France s'élève à 449 668 €.	H J É J	94
		<b>Montant de votre impôt</b>	<b>2566</b>